



National Association
of Friendship Centres
Association nationale
des centres d'amitié

Comité permanent de la condition féminine (FEWO)

La sécurité économique des femmes au Canada

Association nationale des centres d'amitié

Mémoire soumis le 15 mai 2017

Rédigé par Erin Corston, directrice exécutive

Introduction

Les centres d'amitié offrent des perspectives économiques pour les femmes autochtones dans plus de 100 villes au Canada. Depuis plus de 60 ans, les centres s'attaquent directement au taux élevé de pauvreté chez les femmes autochtones en offrant à tous les Autochtones, indépendamment de leur statut, une vaste gamme de mesures de soutien holistiques, axées sur le client, culturellement adaptées et reliées entre elles. En 2014-2015, les centres d'amitié ont tenu plus de 2,3 millions de rencontres avec des clients, auxquels ils ont offert plus de 1 800 programmes et services dans les domaines de la santé, du logement, de la famille, de l'éducation, des sports et des activités récréatives, des langues, de la justice, du développement économique, de la culture et du bien-être communautaire. Parmi ces mesures de soutien, on compte notamment :

- des programmes de lutte contre la violence faite aux femmes et de soutien des femmes en transition, comme le programme de soutien contre la violence familiale du Centre d'amitié autochtone Mi'kmaw, offert en partenariat avec la province de la Nouvelle-Écosse et des organismes communautaires;
- des initiatives liées au logement, comme le complexe de logements abordables de 16 unités Asooahum du Centre d'amitié autochtone de Red Deer, le refuge Shanawdithit de St. John's – qui est ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 –, ou le projet d'habitation de 42 unités de la Ki-Low-Na Friendship Society réalisé en collaboration avec la province de la Colombie-Britannique;
- des programmes prénataux et des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, notamment des garderies et plus de 30 programmes d'aide préscolaire aux Autochtones dans tout le pays;
- des enseignements culturels et traditionnels;
- des cliniques et des initiatives de promotion de la santé, comme la Clinique Minowé du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or;
- des programmes liés à la sécurité alimentaire, comme les boîtes d'aliments, les banques alimentaires, les jardins communautaires et les programmes de nutrition;
- des comptoirs de vêtements;
- de l'aide au transport;
- des programmes et de l'aide à l'emploi et à la formation dans plus de 50 centres d'amitié qui desservent plus de 19 000 clients un peu partout au Canada, notamment un multipartenariat entre le Mi'kmaq Native Friendship Centre et Irving Shipbuilding Inc.;
- des programmes d'alphabétisation et de rattrapage scolaire;
- des programmes de lutte contre les dépendances;
- des programmes de bien-être mental;

- des programmes parascolaires et pour les jeunes.

Outre ces mesures d'aide à la réduction de la pauvreté, en 2014-2015, les centres d'amitié étaient l'un des plus grands employeurs de femmes autochtones en milieu urbain, 90 % de leurs quelque 3 200 employés étant des femmes.

Selon le Centre d'étude des niveaux de vie, la réduction de l'écart de scolarisation entre les femmes autochtones et la population non autochtone pourrait, à elle seule, accroître de 28 % la contribution des femmes autochtones au PIB, par rapport à la contribution de référence de 32,9 milliards de dollars pour 2031.

D'après les données de l'Enquête nationale auprès de ménages de 2011 réalisée par Statistique Canada, les femmes comptent pour plus de la moitié de la population autochtone. En outre, plus de la moitié de ces femmes vivent en milieu urbain, alors que seulement 36 % d'entre elles vivent dans des réserves.

Selon tous les scénarios utilisés pour établir les projections les plus récentes de la population autochtone au Canada, celle-ci pourrait compter entre 987 000 et 1 316 000 femmes d'ici 2036.

En 2011, à peine plus de la moitié des femmes autochtones détenaient un diplôme d'études postsecondaires, comparativement à 65 % des femmes non autochtones.

Toujours en 2011, 50,4 % des femmes autochtones de 15 ans et plus avaient un emploi, ce qui est inférieur au pourcentage qui existe chez les femmes non autochtones et les hommes autochtones. La même année, le taux de chômage chez les femmes autochtones (13,3 %) était supérieur au taux chez les femmes non autochtones (7,2 %).

Les femmes autochtones sont plus susceptibles de travailler dans le secteur des ventes et des services, ce qui est le cas de 31 % d'entre elles, tandis que 22 % occupent un poste dans le milieu des affaires, des finances et de l'administration, et que 21 % travaillent dans les secteurs de l'enseignement, du droit et des services sociaux, ou dans le milieu communautaire ou gouvernemental.

Enfin, selon les données du recensement de 2006, le taux de pauvreté est plus élevé chez les femmes autochtones (36 %) que chez les femmes non autochtones (17 %).

Violence faite aux femmes autochtones

Quotidiennement, les centres d'amitié de tout le Canada font face aux liens qui existent entre la pauvreté, l'accès aux possibilités économiques et la violence contre les femmes et les filles autochtones. Parallèlement aux logements de transition, aux services d'urgence et au

personnel de soutien qui intervient de manière adaptée à la culture, on compte des initiatives comme :

- le programme Kashaya Anishinaabe Niin – « I am a Kind Man », offert dans des centres d'amitié de l'Ontario et créé par la Fédération des centres d'amitié autochtones de l'Ontario, qui donne aux communautés la possibilité d'encourager les hommes et les adolescents autochtones à comprendre la violence faite aux femmes et à appuyer celles-ci dans leurs efforts pour y mettre fin;
- le site Web « Nouveaux débuts », qui contient une liste de plus de 6 000 organismes offrant des ressources et des services en milieu urbain dans 118 villes au Canada afin d'aider les femmes, les familles et les étudiants autochtones à faire des projets, à trouver des ressources et à effectuer la transition, et tout particulièrement les femmes qui fuient la violence.

Lors de l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu en juillet 2009, les membres de l'Association nationale des centres d'amitié (ANCA) ont officiellement appuyé la Déclaration par les Nations Unies des droits des peuples autochtones (UNDRIP). L'ANCA est également déterminée à répondre aux appels à l'action lancés par la Commission de vérité et réconciliation, étant donné que les centres d'amitié sont par définition des lieux de réconciliation.

Apprentissage et garde des jeunes enfants

Les centres d'amitié constatent tous les jours que les femmes autochtones ont besoin de services de garde abordables, adaptés à la culture et accessibles pour pouvoir obtenir un emploi. Pour répondre à ce besoin, de nombreux centres hébergent des garderies ou des sites du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones, ou ont établi des partenariats avec des fournisseurs locaux. Le Mouvement des centres d'amitié est impatient de participer au renouvellement du cadre de travail du programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, et surtout de faire entendre la voix des parents et des tuteurs autochtones qui n'ont pas accès à des services d'apprentissage et de garde pour les jeunes enfants en milieu urbain. Par exemple, lors du 27^e Forum national de la jeunesse, de jeunes Autochtones ont souligné la nécessité d'offrir des services de garde abordables et accessibles ayant un horaire prolongé afin d'aider les jeunes parents qui travaillent les soirs et les fins de semaine ou qui entreprennent des études postsecondaires et suivent des cours en dehors des heures de garde habituelles.

Assurance-emploi

Puisque bon nombre de clients qui se présentent aux centres d'amitié ne sont même pas admissibles à recevoir des prestations en vertu de la partie I de la *Loi sur l'assurance-emploi*, à

savoir le soutien du revenu, il est difficile pour eux d'avoir accès aux mesures de soutien prévues à la partie II de la *Loi*. Cela ne veut pas dire pour autant que les clients des centres d'amitié ne possèdent pas de compétences ou d'expérience de travail, cela signifie seulement qu'ils n'ont pas accumulé le nombre minimal d'heures requises au cours de la dernière année pour être admissibles à l'assurance-emploi.

Par ailleurs, de nombreux clients autochtones en milieu urbain, notamment des femmes, travaillent dans le secteur des services et cotisent à l'assurance-emploi, mais ils travaillent à temps partiel et ils n'arrivent pas à accumuler suffisamment d'heures pour avoir droit à des prestations d'assurance-emploi ou pour bénéficier des mesures d'emploi prévues à la partie II de la *Loi*. Doubler la période pendant laquelle il est possible d'accumuler des heures pour être admissible à l'assurance-emploi aiderait tout le monde, en particulier les femmes autochtones vivant en milieu urbain, à avoir droit aux prestations prévues à la partie I de la *Loi*, et faciliterait aussi l'accès aux mesures de soutien prévues à la partie II de la *Loi*. Cela aiderait notamment ces femmes à réintégrer le marché du travail après un congé de maternité ou à obtenir la formation nécessaire pour passer d'un emploi à temps partiel à un emploi à temps plein.

Recommandations

- Envisager d'inclure les conclusions et les recommandations de l'étude sur les perspectives économiques pour les femmes dans la stratégie fédérale de réduction de la pauvreté, ainsi que dans les programmes et les volets de financement des ministères fédéraux.
- En réponse à l'appel à l'action 66 de la CVR, que le gouvernement fédéral établisse un financement pluriannuel destiné aux organisations communautaires œuvrant auprès des jeunes pour leur permettre d'offrir des programmes sur la réconciliation, et qu'il mette en place un réseau national de mise en commun de renseignements et de pratiques exemplaires.
- Veiller à ce que le nouveau cadre de travail sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones tienne compte des opinions, des recommandations et des besoins signalés par les femmes autochtones vivant en milieu urbain et par les organismes de prestation de services en milieu urbain, comme les centres d'amitié, notamment en ce qui concerne l'accessibilité et à l'abordabilité des services, ainsi que la prolongation des heures d'ouverture.
- Rendre les mesures de soutien à l'emploi prévues à la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi*, comme les subventions salariales ciblées et les partenariats pour la création d'emplois, accessibles à des groupes comme les femmes autochtones vivant en milieu urbain qui ont prouvé leur participation à la population active et qui ont

seulement besoin d'un petit nombre d'heures additionnelles pour avoir droit à des prestations d'assurance-emploi prévues à la partie I de la *Loi*.

- Doubler la période pendant laquelle il est possible d'accumuler des heures d'emploi assurables pour des groupes comme les femmes autochtones vivant en milieu urbain.
- Diminuer d'au moins 25 % le nombre d'heures d'emploi assurables requises pour des groupes comme les femmes autochtones qui ont du mal à demeurer dans la population active.
- Bonifier et améliorer les prestations d'emploi et les mesures de soutien mentionnées à la partie II de la *Loi*, de manière à y inclure des initiatives qui favorisent le développement de la personne comme un tout, semblables au modèle de services coordonnés offerts par les centres d'amitié, qui a fait ses preuves et qui aide les femmes autochtones à obtenir un emploi, de la formation et du soutien connexe.
- Étendre les programmes fédéraux d'emploi et de formation des Autochtones et les EDMT provinciales de façon à y inclure les organismes de prestation de services, comme les centres d'amitié, qui ont déjà prouvé qu'ils réussissent à travailler avec des clients autochtones confrontés à de nombreux obstacles pour les aider à obtenir des prestations prévues à la partie I de la *Loi*.
- Lors du renouvellement des programmes et des volets de financement fédéraux destinés aux Autochtones qui s'intéressent aux perspectives économiques ou à la pauvreté dans des ministères comme EDSC, AINC, ASPC, Justice, Service correctionnel et Santé, et de la création de la stratégie de réduction de la pauvreté, avoir recours à des approches d'élaboration de politiques fondées sur des données probantes portant sur la concentration et l'emplacement géographique des populations autochtones vivant en milieu urbain, le succès éprouvé des organismes en matière de prestation de services à la clientèle, et le respect de la Charte canadienne des droits et libertés, afin de veiller à ce que les femmes autochtones reçoivent les mêmes services, qu'elles choisissent de vivre à l'intérieur ou à l'extérieur d'une réserve.
- Appuyer la continuité du programme des centres d'amitié autochtones afin que les femmes autochtones soient représentées équitablement dans l'économie canadienne, grâce à la prestation de services coordonnés de réduction de la pauvreté qui ont fait leurs preuves, sont adaptés à la culture et sont reliés.

Ouvrages cités

Borden Colley, Sherri. *New housing to help Indigenous women and children fleeing domestic violence*, Canadian Broadcasting Corporation, 17 mars 2017 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]. <http://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/indigenous-women-children-domestic-violence-housing-mikmaw-native-centre-1.4030026>, consulté le 9 mai 2017.

Calver, Matthew. *Resserrer l'écart dans la scolarisation des Autochtones au Canada : évaluer les progrès et estimer les bénéfices économiques*, Centre d'étude des niveaux de vie, juin 2015.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2012, *Les femmes autochtones au Canada : profil statistique d'après le recensement de 2006*, n° de catalogue 978-1-100-98749-1, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Ottawa. https://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/ai_rs_pubs_ex_abwch_pdf_1333374752380_fra.pdf. (9 mai 2017).

Kizhaay Anishinaabe Niin, Fédération des centres d'amitié de l'Ontario [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]. <http://www.ofifc.org/about-friendship-centres/programs-services/healing/kizhaay-anishinaabe-niin>, consulté le 9 mai 2017.

Mendonsa, Kalisha. « Asooahum Crossing housing project moves forward », *Red Deer Express*, 31 août 2016 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]. http://www.reddeerexpress.com/news/Asooahum_Crossing_housing_project_moves_forward_391879971.html, consulté le 9 mai 2017.

Clinique Minowé, Centre d'amitié autochtone de Val d'Or. <http://www.caavd.ca/clinique-minowe.html>, consulté le 9 mai 2017.

Association nationale des centres d'amitié, *Policy Position Statement on Addressing Violence Against Indigenous Women and Girls*, Ottawa, 2017 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

Association nationale des centres d'amitié, *Labour Market Presentation*, 27^e Forum national annuel de la jeunesse autochtone, 24 juillet 2016, Native Canadian Centre of Toronto, Toronto, Ontario, présentation [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

Nouveaux Débuts, Association nationale des centres d'amitié. <https://newjourneys.ca/fr/>, consulté le 9 mai 2017.

Nichols, Trevor. « Huge government investment for four affordable housing projects in Kelowna », *KelownaNow*, 16 novembre 2016 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]. https://www.kelownanow.com/watercooler/news/news/Kelowna/16/11/16/Government_pledges_nearly_20_million_for_four_affordable_housing_projects_in_Kelowna/, consulté le 9 mai 2017.

Pathways to Shipbuilding, Mi'kmaq Native Friendship Centre [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
<http://www.mymnfc.com/files/publications/Pathways%20to%20Shipbuilding%20Press%20Release.pdf>, consulté le 9 mai 2017.

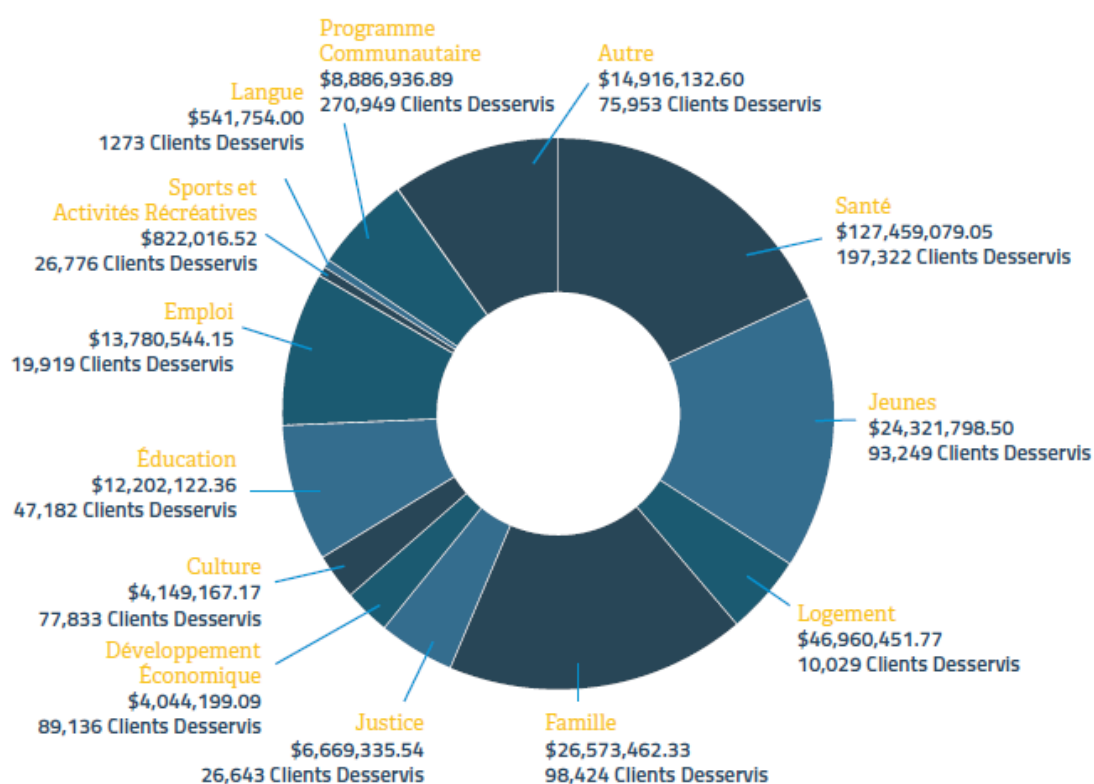
Shanawdithit Shelter, St. John's Native Friendship Centre [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
<http://www.sjnfc.com/programs/social-enterprise-training/shanawdithit-shelter>, consulté le 9 mai 2017.

Statistique Canada, 2016, *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe – Les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites*, n° de catalogue 89-503-X, Statistique Canada, Ottawa. <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2015001/article/14313-fra.htm> (consulté le 9 mai 2017).

Notre Influence

Exercice: 2014-2015

Données du rapport annuel en date du 31 mars 2015



\$151,327,026.97

Total des revenus



1,034,788

Nombre total de clients desservis



7

Associations provinciales/territoriales



\$1 = \$7

Pour chaque dollar alloué aux Centres d'amitié, un montant de 7 \$ est généré d'autres sources de financement.



118

Centres d'amitié

Description de l'organisme

Les premiers centres d'amitié ont vu le jour il y a plus de 60 ans, lorsque des Autochtones vivant en milieu urbain ont constaté que leurs frères et sœurs avaient besoin d'un endroit où s'adresser pour obtenir de l'aide pour s'y retrouver dans le système général et s'adapter à leur nouvel environnement. Les premiers centres n'offraient pas beaucoup de services officiels, mais ils ont contribué à créer un sentiment d'appartenance à la collectivité qui était essentiel pour assurer le succès de la transition effectuée par les personnes et les familles qui s'étaient rendues en ville en quête d'une vie meilleure.

Ces modestes débuts ont donné naissance un mouvement et, aujourd'hui, il y a 118 centres d'amitié d'un bout à l'autre du Canada. Ces centres représentent l'infrastructure de prestation de services aux Autochtones la plus vaste et la plus étendue du pays et ils offrent une gamme complète de programmes et de services adaptés à la culture à plus de 780 000 Autochtones, indépendamment de leur statut, qui ont choisi de vivre en milieu urbain.

L'Association nationale des centres d'amitié (ANCA) représente les 118 centres d'amitié autochtones en milieu urbain du Canada ainsi que les sept associations provinciales et territoriales qui composent le Mouvement des centres d'amitié. L'ANCA est un organisme autochtone établi de longue date qui compte des centres d'un océan à l'autre et qui dessert les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans des collectivités rurales, urbaines et nordiques.

Le mandat de l'ANCA consiste à améliorer la qualité de vie des Autochtones qui vivent en milieu urbain en appuyant les activités dirigées par ces derniers qui encouragent un accès et une participation égale à la société canadienne, et qui respectent et renforcent le caractère culturel distinctif des Autochtones.

L'ANCA est dirigée par un comité de direction et un conseil d'administration composés de bénévoles, et chacun d'entre eux compte un jeune Autochtone parmi ses membres.